

# BULLETIN D'INSCRIPTION

Formations du réseau BIO Nouvelle Aquitaine (13/01/2021)

## JEUDI 25 ET VENDREDI 26 FÉVRIER 2021

### UTILISER ET PRODUIRE SES EXTRAITS DE PLANTES

**ÊTRE CAPABLE DE CONNAÎTRE, DE PRODUIRE ET D'UTILISER CORRECTEMENT LES PLANTES EN SOIN AUX CULTURES**

#### OBJECTIF

#### PRÉ-REQUIS

Pas de connaissances pré-requises ou pré-requis nécessaires.

#### VALIDATION DE LA FORMATION

Fiche d'évaluation / évaluation des acquis.

#### PROGRAMME

- ❖ Rappel des points réglementaires sur l'utilisation des PNPP.
- ❖ Fonctionnement de la plante et du sol.
- ❖ Fondements de la phytothérapie agricole.
- ❖ Différentes préparations utilisées.
- ❖ Fabrication des EF, tisanes...en pratique et leur utilisation.
- ❖ Evaluation du stade de fermentation par les mesures (pH, redox, conductivité).

#### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Diaporama, Paper board, mesure des extraits fermentés, échanges, travail à partir des expériences de chacun. **Extraits fermentés à mesurer à apporter par les stagiaires.**

**INTERVENANT :** Patrick Goater, fabricant et utilisateur de purins végétaux, Purins & Cie

**RESPONSABLE ET FORMATEUR DU STAGE :** *Cédric HERVOUET ~ conseiller technique en maraîchage biologique ~ AGROBIO 40/BIO Nouvelle Aquitaine ~*

AGRONOMIE ET BIODIVERSITÉ



TITRE DE LA FORMATION : Utiliser et produire ses extraits de plantes

N° VIVEA : R075/2021/1519 (df)

NOM :  
Prénom :  
Entreprise :  
Adresse :  
CP : Commune :  
Téléphone :  
Mail :

Statut :  
 Chef d'exploitation  Cotisant solidaire  
 Conjoint collaborateur  Aide familiale  
 Salarié agricole  Autre :

Date de naissance :

Niveau d'études :  
 Fin de scolarité obligatoire  BEP, BPA, BEAP, CAP  
 BAC  BAC+2  
 BAC+3 et 4  BAC+5 et plus

Adhésion à une association du réseau FRAB :

Non  Oui, laquelle :

J'ai pris connaissance des conditions générales de service et je les accepte,

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
Signature \_\_\_\_\_

#### **Vos attentes par rapport à la formation**

J'ai déjà suivi une formation sur ce thème :

Non  Oui, laquelle :

Quelles sont les nouvelles connaissances / les nouvelles pratiques que je souhaite acquérir :

# INSCRIPTION

[En cliquant ici :](#)

Soit avec le bulletin d'inscription complété et adressé

• par courrier à :  
BIO Nouvelle-Aquitaine  
12 bis rue St-Pierre  
79500 MELLE

• ou par mail à  
[p.pierre@bionouvelleaquitaine.com](mailto:p.pierre@bionouvelleaquitaine.com)

**AVANT LE 23 Février 2021**

• Nous vous invitons à vous inscrire le plus rapidement possible, et dans les délais, pour permettre une bonne organisation de la formation.  
• Pour que votre inscription soit effective, votre bulletin doit être accompagné du règlement de la formation.

## RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Service formations  
05 49 29 17 18  
[p.pierre@bionouvelleaquitaine.com](mailto:p.pierre@bionouvelleaquitaine.com)



• **BIO NOUVELLE-AQUITAINE** •  
Fédération Régionale d'Agriculture Biologique

**LE TAUX DE SATISFACTION DES STAGIAIRES EN 2019 EST DE 88,70%**

## LIEU, HORAIRES, DURÉE

Lieu : Alentours de DAX (oeyreluy ou Pontonx)

Horaires : 09h00 - 12h00 et 13h00 -17h00

Durée 14 Heures

Repas : repas tiré du sac

A compter de l'été 2019, seuls les agriculteurs, ayant droits et porteurs de projets adhérents au réseau Bio Nouvelle-Aquitaine ou à une structure du réseau FNAB (GAB) peuvent accéder à nos formations. Toutefois, les formations de la rubrique « conversion » sont accessibles à tous, adhérents et non adhérents du réseau. Au moment de l'inscription à la formation, si vous n'êtes pas adhérent et souhaitez le devenir, nous vous proposons de remplir et de renvoyer un bulletin d'adhésion à votre structure bio départementale. Si toutefois à l'issue de la formation votre adhésion n'était pas effective, nous nous réservons le droit de vous adresser en plus de la facture correspondant aux frais de formation, votre facture d'adhésion à acquitter pour l'année en cours.

	TARIFS	FINANCEMENT DE LA FORMATION	DEMARCHES A EFFECTUER
Agriculteur(trice)s.	Adhérent réseau BIO 15 € / Jour	VIVEA* Crédit d'Impôt	Pour bénéficier du Crédit d'Impôt vous devez utiliser la déclaration spéciale Cerfa n°12635*01 et penser à conserver les attestations de stages et factures des formations.
Ayants droits VIVEA (cotisant solidaire, conjoint collaborateur, aide familial). Candidat à l'installation remplissant les trois conditions suivantes :	Adhérent réseau BIO 15 € / Jour	VIVEA*	Si vous êtes candidat à l'installation vous devez :  1 – Vous inscrire dans le PPP. 2- Faire inscrire votre formation dans le PPP. 3 – Prouvez que vous n'avez aucun autre financement que VIVEA pour la formation.
Candidats à l'installation non ayants droit VIVEA (ne répondant pas aux trois conditions ci-dessus).	Adhérent réseau BIO 200 € / j Non adhérent réseau BIO 300 € / j	Selon le cas : - Pôle Emploi. - Conseil Régional. - Autre financement public...	Se renseigner sur les financements possibles pour votre formation.
Salarié(e)s Retraité(e)s.	Adhérent réseau BIO 200 € / Jour Non adhérent réseau BIO 300 € / J	OCAPIAT	Faire une demande auprès d'Ocapiat

**\* ATTENTION car votre « crédit » VIVEA est plafonné à 2 250 €/an. Pour consulter l'état de vos droits, rendez-vous sur le site Internet [vivea.fr](http://vivea.fr) ou sur l'application mobile et créez votre compte.**

## PUBLIC VISÉ

- Agriculteur, conjoint collaborateur,
- Cotisant solidaire, aide familial
- Candidat à la conversion et/ou à l'installation
- Salarié d'exploitation
- « Personne en situation de handicap, nous contacter pour évaluer la possibilité d'adaptation des modalités de formation à votre situation ».
- 15 stagiaires maximum

## PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis n'est demandé pour suivre cette formation.



**Jeudi 25 Février 2021  
Vendredi 26 Février 2021**

**UTILISER ET PRODUIRE SES EXTRAITS DE PLANTES**

**Durée : 14 heures**



• **BIO NOUVELLE-AQUITAINE** •  
Fédération Régionale d'Agriculture Biologique



• **AGROBIO 40** •

